

«L'ISLAM : CONCEPTS ET PRECEPTES»

**Rencontre avec le professeur Abdelaziz BENABDALLAH
à propos de son nouvel ouvrage:
"L'islam : Concepts et Préceptes"
Propos recueillis par N.B.M.
L'Opinion- Mardi 7 Novembre 1995**

Professeur itinérant dans une vingtaine d'Universités afro euro asiatiques, membre de plusieurs académies, dont notamment l'Académie du Royaume du Maroc, le professeur Abdelaziz Benabdallah vient de publier un remarquable ouvrage sur l'islam qui, comme le rappelle l'auteur, est de nature à restaurer les malencontreuses excentricités. L'islam, écrit-il; d'une flexibilité pragmatique, donne force de loi à toute coutume judicieuse, même profane. Une heureuse osmose des rapports humains, de tous les siècles, tend à réaliser cette équation harmonieuse entre les peuples.

QUESTION: Dans votre livre, vous évoquez le baron Carra De Vaux qui affirme dans "Ses Penseurs de l'Islam", que c'est bien l'islam qui a donné au Christianisme un mode de philosophie, fruit du génie naturel de ses enfants. Malheureusement, cette harmonie entre les adeptes des deux religions révélées a été envenimée par les mobiles politico-économiques du colonialisme occidental qui faussa le cours de l'Histoire. Pourriez-vous nous éclairer un peu plus sur cette affirmation ?

REPONSE : Cette constatation pertinente de l'éminent Vaux a été corroborée par d'autres écrivains occidentaux dont Gustave Le Bon, Vintéjoux, George Rivoire et autres qui ayant trait à la "Civilisation des Arabes" au "Miracle Arabe" et aux "Visages de l'islam", des fresques vivantes, évoquent non seulement l'impact de l'islam sur le mode de philosopher de l'Occident christianisé, mais effectivement, le processus d'évolution de la pensée de l'Occident, dans tous les domaines de la science et de la technique. L'illustre orientaliste Massignon n'a t-il pas affirmé que cette évolution a été réalisée sous le cachet de l'islam à travers la langue arabe qu'il qualifie de "véhicule et instrument de transmissions internationales", grâce auxquels le mouvement scientifique s'est déclenché, avec un vif élan initiateur, en plein Moyen Age. Le secret de cet élan réside, à notre sens, dans le caractère universaliste de l'esprit de l'islam, qui, dans ses initiations sur le plan scientifique, n'oublie guère le contexte socio-économique et même artistique où doit évoluer la nation musulmane. Ce sont ces impondérables qui constituent les ressorts essentiels du génie de l'islam. La structuration communautaire, telle que la conçoit l'islam, est un tout indivisible où le somatique s'allie rationnellement au spirituel, dans une harmonieuse équation bien équilibrée. L'islam a été en effet le premier à considérer ce trio comme le facteur péremptoire de tout progrès qui s'intègre humainement, dans le cosmos de l'unité énergétique de l'univers. La, l'islam a rejeté tout empirisme augurant cette symbiose qui constitue aujourd'hui depuis le congrès mondial de physique de Pékin tenu en 1966 le fond de la mathématique science de demain vers laquelle s'orientent les savants modernes tels Alfred Hermann, D. Lawden, Mircea Eliade, Robert Oppenheimer et autres. Grâce à cet esprit éclectique et synchronisateur, le Musulman, Arabe ou autre s'érige en créateur après un stade de décantation. "Malgré le grand nom d'Euclide fit remarquer E.F Gautier - ce ne sont pas les Grecs, ce sont les Sarrasins (appellation péjorative des Musulmans) qui furent les professeurs de mathématiques de notre renaissance". Le Marocain Idrissi n'est-il pas qualifié de professeur de géographie de l'Europe ? "L'Optique d'Alkhazen est bien supérieure - note Bigourdan - à celle de Ptolémée". Les constatations d'Avicenne sur les métaux, leur nature, leurs variétés et leurs propriétés ont contribué à la création de la métallurgie moderne (Winter - Review, Endeavour London, Avril 1950, p 76). Le savant et philosophe Cordouan, Averroès (Ibn Rochd) n a-t-il pas découvert, avant Willam Harvey, le mécanisme de la grande circulation du sang, ainsi qu'Ibn Nafis qui a pu en déceler le côté pulmonaire, dit petite circulation. E. Renan, qui en fit état dans son ouvrage "Averroès et l'Averroïsme", ne manqua pas de constater qu'Averroès a parlé de l'Amérique avant

Christophe Colomb qui affirme n'avoir eu vent de l'existence d'une terre ferme outre Atlantique qu'après avoir lu le "Colliget" d'Ibn Rochd. L'expérimentation scientifique a été bien établie par l'Islam selon le savant anglais F. Bacon (1561-1628) présenté néanmoins comme fondateur de la science expérimentale dans son "Instauratio magna". La recherche scientifique - affirme le Prophète Sidna Mohammed (psl) - est la moitié de la Science (hadith rapporté par Tabarani). Le pari de Ghazali, bien antérieur à celui de Pascal, est un mode discursif d'investigation que ce grand penseur musulman, surnommé "Preuve de l'Islam" a su appliquer avec efficacité. C'est cette liberté d'esprit encouragée par l'Islam, qui a eu l'heur de déclencher l'épanouissement de l'esprit critique chez les Musulmans. L'ère dite de la foi fit sombrer l'Occident, jusqu'au XII^{ème} siècle après JC, dans une carence dépeinte par G. Rivoire qui souligne "qu'alors que la civilisation maghrébo-andalouse battait son plein, une partie du cléricalisme égoïste et obscurantiste s'ingénia à forcer la déviation en abjurant les Sciences qui défient Dieu, telle la médecine qui consiste à faire disparaître le mal physique, considéré comme un châtement divin".

QUESTION: Dans votre introduction, vous avez écrit qu'il s'agit de rappeler les concepts et les préceptes de l'Islam de façon à redresser les malencontreuses excentricités. Pouvez-vous définir pour nos lecteurs, brièvement, votre pensée ?

REPONSE : Il suffit de se référer, outre les données développées dans la réponse à la première question, aux versets coraniques et aux hadiths ou traditions et propos du grand messager de l'Islam, qui définissent le code non seulement culturel ou même culturel, mais surtout le compendium socio-économique, foncièrement civilisationnel de la pensée islamique. Le Prophète (psl) n'a-t-il pas dit (selon Tirmidhi et Abou Dawoud) que les hommes de Sciences sont les héritiers des Prophètes dont le seul patrimoine, légué au monde, est précisément la science ? Le Prophète Sidna Mohammed (psl) ne cessait d'affirmer: «Je ne suis qu'un homme, quand je vous commande quelque chose ayant trait à la religion, faites-le, mais quand je vous donne des ordres sur les affaires du monde, alors je ne suis qu'un homme". C'est le critère qui fait un départ net entre l'humain, le surnaturel et entre le culturel, et le culturel qui a été à la base du déclenchement de l'expérience scientifique à l'encontre de tout empirisme aberrant.

QUESTION: Que vous inspirent les lois islamiques au Pakistan auxquelles vous avez consacré tout un chapitre. En 1979, le président de la république de l'époque, le général Zia Al Haq, avait introduit les lois dites islamiques au sein d'un gouvernement moderne. Que reste-t-il de cette expérience qui a influencé des régimes islamiques ?

REPONSE : Il s'agit d'abord d'éviter d'évoluer dans l'abstrait et de définir le fond des lois islamiques, que tout un chacun essaie d'interpréter à sa façon. Il y a une science canonique mais rationnelle, dite "source du droit" (Ouçoul el fiqh), qui institue la base discursive de toute interprétation adéquate et opportune de la Charia où chaque cas spécifique de la vie communautaire est défini selon les contingences et les conjectures de l'heure. Or, pour exemplifier cette adéquation, nous nous contenterons de deux exemples typiques où le conditionnement préjudiciel institué par le Chraa est toujours faussé. Le premier exemple est concrétisé par le châtement réservé au voleur, qui est l'amputation alternative de ses mains et pieds, en cas de récidive, dans un délit semblable au premier, ou au second, mais réclamant une punition plus sévère. Rares sont nos juristes qui peuvent définir, dans sa juste mesure, un tel délit dont les 9/10 ne sont guère considérés légalement par la Charia, comme vol. Même en langage juridique français, il faut différencier entre le vol, le vol qualifié, la volerie, l'escroquerie, le maraudage, la rapine (ou vol avec violence), le pillage, le brigandage, ou la déprédation (ou pillage accompagné de dégâts) ou autres. Seul donc un de ces délits, dégagé de toutes contraintes ou motivations illégalement placées sur le chemin du récalcitrant, regimbeur, rebelle, réfractaire ou rétif, qui est passible du châtement: c'est une épée de Damoclès, rarement exécutoire. Est similaire à ce délit, l'autre infraction dite d'adultère où seule l'attestation formelle conforme et caractérisée de quatre témoins oculaires confirmant l'acte sexuel flagrant est susceptible de châtement. Le khalife Omar, Amir El Mouminine et chef d'état, avait constaté personnellement un tel acte; non soutenu par trois autres témoins, il a failli être lui-même châtié, faute de ce quatuor. C'est un hommage à la dignité humaine, protégée contre toute fausse diffamation. Mieux vaut, stipule l'Islam,

acquitter mille délictuels que condamner un innocent. Or, le Pakistan n'a fait en 1979 que poser les fondations solides d'un système islamique basé sur une idéologie qui tente d'islamiser l'infrastructure du pays, selon un long processus, mis en branle depuis la fin du siècle dernier. Oulémas, partis politiques et hommes de la rue, tous ont été d'accord pour voir l'idéologie islamique imprégner leur vie quotidienne, c'est un principe sublime, mais son application a soulevé et soulève toujours des problèmes parfois insolubles. Certains rites juridiques n'ont guère le même point de vue, sur les questions de base; la Charia demeurera à mon sens inapplicable intégralement, et surtout judicieusement, si elle est mal conçue. Certains avis sont même tiraillés entre l'interprétation de certains éléments des deux sources de la loi: Le Coran et La Sounna. Les exégètes du Coran ne sont pas toujours d'accord et les rapporteurs de Hadiths sont en butte à un million de hadiths souvent apocryphes où seuls quelques 10.000 ont été authentifiés. C'est pourquoi les Imams Boukharino et Mouslim n'ont opté que pour un peu plus de 4000 hadiths. L'imam Malik n'a retenu, dans sa Mouatta, que 700 sur 10.000. Ce qui est surtout à retenir dans la conception prophétique de tout acte délictueux, c'est la souplesse et la prise en considération de la faiblesse humaine qu'il faudrait manipuler avec tact et doigté. Les textes juridiques de la Charia ont pour but la réforme foncière de la société sur tous les plans tout en la préservant d'une mauvaise gestion. Si on prend comme 3ème exemple le cas du planning familial, on constate que la législation islamique accorde en l'occurrence pleine liberté à tout couple, mais dans un contexte indélébile d'une liberté consciente. Un couple bien conscient de sa responsabilité, en tant que père et mère de famille, doit agir selon les moyens dont il dispose qui lui permettent de bien éduquer et de bien élever sa progéniture. Le croyant est donc juge de ses possibilités de s'aligner judicieusement sur le droit islamique, en tenant bien compte de toutes les contingences, on peut toujours s'accrocher au principe, mais en étudier à tête reposée les moyens d'exécution. Un pays islamique, si conscient soit-il de la nécessité d'appliquer la loi de l'islam, se doit de procéder lentement, en évitant de pécher par manque de documentation adéquate qui dérègle le processus bien entendu d'une Nation moderne. Le Khalife Omar Khattab n'a-t-il pas dit: "L'islam, le véritable, réside là où gît l'intérêt général". Cet intérêt général bien entendu est l'infrastructure de toute islamisation agissante.